

Annonce de diverses adresses reçues, lors de la séance du 20 vendémiaire an III (11 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de diverses adresses reçues, lors de la séance du 20 vendémiaire an III (11 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 60;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17455_t1_0060_0000_3

Fichier pdf généré le 07/10/2019

[*Le juge de paix d'Amplepuis à la Convention nationale, le 29 fructidor an II*] (22)

Citoyens,

Je joins à la présente une invitation que la justice de paix du canton d'Amplepuis adresse à la Convention nationale par laquelle elle l'invite de resté à son poste, en conséquence je viens vous invité de vouloir bien en faire faire lecture à l'assemblée de la Convention, de l'insérer dans le bulletin et de nous en annoncer la réception.

Salut et fraternité et vive la République.

DUFOUR, *juge de paix*,
LAPOIRE, *greffier*.

[*Les membres de la justice de paix d'Amplepuis à la Convention nationale, s. d.*]

Liberté Egalité Probité et Justice

Citoyens représentans,

Encore une conjuration la plus criminelle que l'esprit humain ait jamais connu alloit éclater contre vous, les scélérats qui vouloient nous dominer, ont donc reçu leur juste chatiment. Car l'énergie que vous avez déployé pour les anéantir fera l'admiration des générations les plus recullées. Quand à nous, uni à jamais à la Convention nationale, nous la seconderons de tous nos moyens. Toujours prest à sacrifier nos vies, pour l'exécution prompte des loix, et pour la prospérité de la République.

Citoyens représentans, nous vous invitons de rester à votre poste, de continuer vos glorieux travaux, et d'y conserver toujours cette attitude et cette énergie qui a anéantit les tirans et les traitres.

Vive la République.

DUFOUR, *juge de paix*,
LAPOIRE, *greffier*, MARIN, *assesseur*.

11

La société populaire de Vercel^a, district d'Ornans, département du Doubs, et celle de Cuisery^b, département de Rhône-et-Loire [sic pour Saône-et-Loire], félicitent la Convention sur la chute de Robespierre, et applaudissent à son énergie dans cette circonstance mémorable; elles jurent de n'avoir jamais d'autre point de ralliement qu'elle, et déposent sur l'autel de la patrie, la première, la somme de 329 L 10 s; et la seconde, 1 218 L 5 s, qu'elles ont levées dans leur sein, et qu'elles consacrent à l'armement du vaisseau qui doit, sous le nom du Vengeur, combattre les brigands d'Albion.

(22) C 321, pl. 1346, p. 2.

La Convention accepte cette offrande, en décrète la mention honorable, ainsi que des deux adresses, qui seront insérées au bulletin (23).

a

[*La société populaire de Vercel à la Convention nationale, le 12 vendémiaire an III*] (24)

Liberté Egalité Fraternité

Citoyens représentans,

Nous n'avons pu apprendre sans le plus vif attendrissement le sort de nos frères marains qui se sont immortalisés sur *Le Vengeur* : leur destinée à jamais mémorable pour la patrie doit faire trembler les tirans, étonner toutes les nations et apprendre aux féroces anglais que la France régénérée sait préférer la mort plutôt que l'esclavage, que nos héros ne sont pas tous morts, que le vaisseau *Le Vengeur* vat renaitre de ses cendres pour donner la mort aux tyrans coalisés et faire triompher sur mer et sur terre la liberté et la justice : ce sont dans ces vues, citoyens, que nous vous adressons la somme de 329 L 10 s, savoir en assignats 250 L, en numéraire 79 L 10 s que nous vous prions d'agréer comme le plus faible témoignage de notre dévouement à la chose publique.

Le sort de nos marains ne fixe pas seul notre attention : oui, citoyens représentans, nous aimons à vous le dire, si nos armées de terre et de mer ont jusqu'ici bien mérité de la patrie, vous ne mérité pas moins cet éloge parceque vous avez aussi sauvé la patrie prête à succomber sous le joug du perfide et ambitieux Robespierre, c'est à votre courage que la République doit encore une fois sa liberté qui ne sera consolidée que par vos vertus et vos travaux : nous vous invitons donc au nom de la patrie, que vous êtes dignes de représenter, de rester à votre poste et d'être convaincus que la Convention seule sera notre guide.

PAIMBEUR, *président*,
RENAUD, *secrétaire*, DUMOLLARD, BERGIER.

b

[*La société populaire de Cuisery à la Convention nationale, le 7 vendémiaire an III*] (25)

Citoyens représentans,

Le décret par lequel vous avez immortalisé le dévouement héroïque de l'équipage du vaisseau *Le Vengeur* est gravé profondément dans

(23) P.-V., XLVII, 107.

(24) C 321, pl. 1342, p. 8.

(25) C 321, pl. 1342, p. 7. *Bull.*, 25 vend. (suppl.).